

**Appel d'Offre Olympiade
2024-2028**

EQUIPEMENTIER

LIGUE GRAND EST DE JUDO



L'appel d'offre est valable du 01/01/2025 au 31/12/2028

SOMMAIRE

01

Présentation de la Ligue Grand Est de Judo

02

Description des lots proposés à l'attribution

03

Contreparties et modalités de partenariat

04

Critères de choix

05

Procédure de l'appel d'offre

06

Contacts et renseignements

01

Présentation de la Ligue Grand Est de Judo

La ligue Grand Est de judo (LGEJ) est née le 25 juin 2016 de la fusion des ligues d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne de Judo. Organisme délégataire de la fédération française de judo, jujitsu et disciplines associées (France Judo), elle a pour missions de conduire la politique fédérale dans la région Grand Est et de développer ses disciplines au travers d'une stratégie territoriale propre.

UN SPORT MAJEUR

Le Judo est un sport olympique pratiqué par près de 550 000 licenciés en 2024 : **5ème fédération sportive nationale en nombre de licenciés.**

NOS MISSIONS

- > Promouvoir et organiser toutes les formes de pratiques du judo, du jujitsu et des disciplines associées (kendo, iaido, sports chanbara, etc.)
- > Développer le judo par la compétition, par la formation des pratiquants et des enseignants, par la promotion de son rôle citoyen et de la santé
- > Garantir l'accès de tous et de toutes à la pratique du judo

UN CODE MORAL

La ligue garde dans toutes ses actions une ligne directrice : la transmission et le partage des valeurs éducatives de nos disciplines.

Promouvoir le judo, c'est promouvoir une "école de la vie" par la pratique du judo et l'apprentissage de valeurs fondamentales : politesse, courage, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi, amitié.

MONOGRAPHIE

44 000

Licenciés en 2024
dont **35%** de
féminines

70%

De licenciés de
-18ans

480

Clubs en 2024

3 878

Ceintures noires en
2020

5ème

Ligue sportive du
Grand Est en 2014

22

Salariés techniques
et administratifs

4

Pôles de haut niveau
(Metz/Reims/Strasbourg)

2 300

Enseignants et
dirigeants en 2024

NOMBRE DE PERSONNE POTENTIELLES À DOTER SUR L'OLYMPIADE

	PÔLES ESPOIRS / FRANCE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	CT	ADMINISTRATIFS	COMMISSIONS / FORMATEURS
JUDO GI	480	21	15	0	200
TEXTILE	480	21	15	5	200

	GROUPE ELITE MINIMES	PERSONNES EN FORMATION	JUGES	HAUTS-GRADÉS
JUDO GI	200	160	80	10
TEXTILE	200	160	80	10

02

Description des lots proposés à l'attribution

LOT 1 - PERFORMANCE/TENUE DE COMPÉTITION

LOT 1.1 : JUDOGIS POUR LES PÔLES ESPOIRS ET FRANCE

Les tenues de compétitions des Judokas, dit judogis, devront être fournies en blanc et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de Judo. Ces judogis devront être « aux couleurs des pôles espoirs », et faire partie d'un pack complet pôles espoirs (définis avec les responsables de structure) pour les pôles espoirs de Metz, Reims et Strasbourg et le pôle France de Strasbourg.

LOT 1.2 : JUDOGIS POUR LE GROUPE ELITE DE LA REGION

Les tenues de compétitions des Judokas, dit judogis, devront être fournies en blanc et être conformes à la réglementation établie par la Fédération Internationale de Judo. Ces judogis devront être « aux couleurs du groupe Elite » c'est-à-dire avec la broderie du logo du groupe.

LOT 1.3 : JUDOGIS POUR LES ATHLÈTES PARTICIPANT AUX COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Les judogis devront être fournies en blanc et être conformes aux normes prévues par la Fédération Internationale de Judo. Les tenues de compétition pour le Jujitsu Combat et le Jujitsu Duo ainsi que pour le Kata seront des modèles standards de judogis. L'équipementier de la Ligue Grand Est aura la possibilité d'identifier les groupes (vétérans...).

LOT 1.4 : JUDOGIS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION & LES CONSEILLERS TECHNIQUES

Une ligne « Ligue Grand Est de Judo » sera réalisée afin de répondre aux besoins de représentation des élus de la Ligue : les membres du Conseil d'Administration et les présidents de comité ainsi que les conseillers techniques (CT) et les membres de l'équipe administrative pratiquant le Judo.

LOT 1.5 : ANIMATIONS & STAGES

Ce lot comprend l'organisation d'au moins deux événements exceptionnels au sein de la Ligue Grand Est (stage technique avec un expert, entraînement de masse avec un champion...) pendant la durée du partenariat.

LOT 1.6 : STANDS

Le partenaire s'engage à ce que les distributeurs de sa marque soient présents sur les compétitions régionales (4 week-ends et 6 passages de grades par an).

LOT 2 – PRODUITS DE LA LIGUE

LOT 2.1 : TEXTILES & EQUIPEMENTS SPORTWEAR

Ce lot comprend les textiles techniques utilisés lors de l'entraînement, ainsi que les accessoires et bagageries nécessaires à la pratique et au déplacement. Ces produits seront à destination des sportifs des Pôles Espoirs/France et du Groupe Elite, ainsi que des responsables de ces groupes pour suivre les athlètes.

Il comprend également les produits textiles, accessoires et bagageries destinés à la vie de tous les jours qui seront utilisés par les sportifs des Pôles Espoirs/France (un pack complet pôles espoirs sera défini avec les responsables de structure) et du Groupe Elite.

Ce lot inclut des produits textiles pour le Conseil d'Administration, les techniciens, les commissions, les salariés.

Ce lot inclus des tours de cou pour les accréditations de la Ligue, des professeurs et des clubs (environ 3000 sur l'olympiade).

LOT 2.2 : TEXTILE PROTOCOLE

Ce lot comprend les textiles « Protocole » pour le Conseil d'Administration, les techniciens, les commissions et les salariés lors des déplacements, des compétitions régionales, des événements officiels..., afin de représenter la Ligue. Ces textiles devront être « aux couleurs de la Ligue ».

LOT 3 – PARTICIPATION FINANCIERE

Cette participation financière est obligatoire dans la collaboration entre l'équipementier et la Ligue Grand Est.

Cette participation financière pourra aussi comprendre certaines dotations pour les lots 1 et/ou 2, ainsi que des échanges de marchandises.

De plus, une remise sera accordée sur tous les achats de la Ligue auprès des revendeurs partenaires (équipements sportifs, goodies, médailles et récompenses, ou tout autre produit commercialisé par le partenaire).

Les candidats sont invités à répondre à un ou plusieurs des trois lots cités ci-dessus ainsi qu'au troisième de manière obligatoire

03

Contreparties et modalités de partenariat

ACTIVITÉS POUR LE PARTENAIRE

Une fois par an, la Ligue Grand Est pourra mettre en place des activités de cohésion d'équipe « team building » pour le partenaire (séance de jujitsu, self défense...).

Visibilité numérique sur :

- Site internet de la Ligue
- Les réseaux sociaux de la Ligue
- La newsletter de la Ligue
- Possibilité de promotion via ces canaux d'offres ponctuelles du partenaire

CLAUSES

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE SUR LES COMPETITIONS NATIONALES & INTERNATIONALES

La Ligue Grand Est de Judo est susceptible de recevoir des événements d'envergure nationale voir internationale. De ce fait, tout partenaire concurrent à ceux du national ou international, ne pourra pas obtenir de visibilité sur l'événement.

CLAUSE D'EXCLUSIVITE

Pour les événements régionaux organisés par la Ligue sur tout le territoire, l'équipementier qui remportera cet appel d'offre, aura une visibilité à 100% sur tous ces événements.

Si la Ligue est co-organisatrice d'un événement, la visibilité sera partagée avec le partenaire de l'autre organisateur (en conformité avec le cahier des charges établi chaque saison).

04

Critères de choix

ACTIVITÉS POUR LE PARTENAIRE

La Ligue Grand Est organise son appel à concurrence selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire dans le respect des règles de concurrence. Nous analyserons et classerons les offres des équipementiers sur la base des critères définis dans la présente consultation.

Le choix du partenaire ne sera pas exclusivement effectué sur la base de sa réponse relative à sa participation financière en numéraire, même si celle-ci est de première importance.

Une attention toute particulière sera portée aux critères généraux suivant :

- > Qualité du produit
- > Valeur technique
- > Caractéristiques esthétiques et fonctionnelles
- > Performance en matière de protection de l'environnement et politique RSE du partenaire
- > Caractère innovant
- > Service après-vente
- > Suivi des dossiers et délais de livraison

Et aux critères particuliers mentionnés ci-dessous :

LA PARTICIPATION FINANCIERE EN NUMERAIRE

- ✓ Montant de l'apport financier en numéraire
- ✓ Modalité de versement des sommes
- ✓ Possibilité de faire de l'échange de marchandise ou une dotation

PERFORMANCE ET TENUES DE COMPETITION

- ✓ Qualité des judogis
- ✓ Qualité esthétique
- ✓ Conformité à la réglementation France Judo des judogis de compétition
- ✓ Prix d'achat pour la Ligue en dehors de la dotation

PERFORMANCE ET TENUES DE COMPETITION

- ✓ Qualité des textiles
- ✓ Proposition de textiles pour le personnel de la Ligue (veste protocole, polo...)
- ✓ Prix d'achat pour la Ligue en dehors de la dotation

05

Procédure de l'appel d'offre

FIN DE L'APPEL D'OFFRE : LE 20 DECEMBRE 2024

La Ligue Grand Est de judo étudiera avec un jury les offres transmises avant cette date. La décision finale sera prise pour le conseil d'administration de la ligue.

La Ligue pourra contacter les candidats ayant déposé une offre afin de se voir préciser certains éléments. Les offres ne peuvent être révisées une fois la fin de l'appel d'offre.

Aucune règle ne saurait obliger la Ligue à choisir un équipementier quelles que soient les propositions faites par les candidats. A ce titre, le Conseil d'Administration de la Ligue se réserve le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Un second tour pourra alors être organisé entre l'ensemble des candidats ayant répondu à la consultation ou non. Si à l'issue du second tour de négociations, les offres ne correspondraient pas aux souhaits de la Ligue, celle-ci se réserve le droit de ne pas choisir d'équipementier.

TRANSMETTRE PAR MAIL A :

judograndest@gmail.com
&
corentin.koenig@ffjudo.com

CONFIDENTIALITE

Cette consultation est confidentielle. Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 4 ans à compter de la date de réception du présent document de consultation, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de la Ligue Grand Est de Judo, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire concernant la Ligue ou ses modalités de fonctionnement, auxquelles ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente consultation, à moins que lesdites informatio

ns, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard de la Ligue à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants éventuels la même obligation de confidentialité.

CONDITIONS GENERALES

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par la Ligue Grand Est. Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation. La Ligue pourra être amenée en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres.

Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par la Ligue, sous peine de rejet définitif de son dossier par cette dernière. La Ligue Grand Est ne sera pas tenue de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent document de consultation au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons. La prestation de chaque candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat de partenariat entre la Ligue et ledit candidat.

La présente consultation est soumise au droit français. Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures de la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. La Ligue Grand Est et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de trente (30) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, la juridiction compétente sera saisie.

06

Contacts & renseignements

CORENTIN KOENIG

Responsable administratif et financier

corentin.koenig@ffjudo.com

LIGUE GRAND EST DE JUDO

Maison régionale des sports

13 rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

judograndest@gmail.com